

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction générale de l'aviation civile

Décision DSNA/D n° 080490 du 4 avril 2008 modifiant la décision DGAC/DNA n° 2002-ADH-002 du 12 novembre 2002 fixant les attributions, l'effectif et la procédure de nomination des chefs d'équipe sur les aérodromes de liste 2 de plus de 140 000 mouvements et des chefs de quart sur les aérodromes de listes 2 et 3 concernés

NOR : *DEVA0808161S*

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu le décret n° 90-988 du 8 novembre 1990 modifié portant statut des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif aux conditions de délivrance et de maintien en état de validité des licences, qualifications et mentions de contrôleur de la circulation aérienne ;
Vu l'arrêté du 2 août 2002 fixant le classement en liste des organismes de contrôle de la circulation aérienne ;
Vu la décision DGAC/DNA n° 2002-ADH-002 du 12 novembre 2002 fixant les attributions, l'effectif et la procédure de nomination des chefs d'équipe sur les aérodromes de liste 2 de plus de 140 000 mouvements et des chefs de quart sur les aérodromes de listes 2 et 3 concernés ;
Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction des services de la navigation aérienne en sa séance du 10 décembre 2007,
Décide :

Article 1^{er}

Dans l'article 8 de la décision du 12 novembre 2002 susvisée « ... si l'effectif opérationnel de référence est :

- inférieur ou égal à 90 contrôleurs : 30 % de l'effectif opérationnel ;
- compris entre 91 et 105 contrôleurs : 27 agents ;
- supérieur à 105 contrôleurs : 25 % de l'effectif opérationnel »

est remplacé par « ou 35 % de l'effectif affecté sur des fonctions de contrôle ou chargés de fonctions temporaires dans une subdivision ou contrôleurs en formation. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
Fait à Paris, le 4 avril 2008.

*Le directeur des services
de la navigation
aérienne,
M. Hamy*